

## + 3% de TVA : c'est la mise en péril des HLM



LA PAROLE À...



Les logements HLM constituent un produit de première nécessité qu'on ne peut sacrifier au nom de la relance économique, aussi nécessaire et urgente soit-elle. Or les annonces faites par le gouvernement en faveur d'une révision de la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour financer des crédits d'impôts pour les entreprises, sans tenir compte des spécificités de l'économie sociale et solidaire que représente le secteur HLM, serait un coup de massue porté au secteur du logement social et donc aux ménages modestes. Si cette hausse de la TVA devait être confirmée et concerner le secteur HLM (qui serait alors soumis non plus à un taux de 7% mais 10%), elle affaiblirait considérablement les capacités financières des offices publics comme le nôtre. Cette mesure n'est donc ni bonne pour les ménages modestes et les classes moyennes, ni pour le secteur du bâtiment et de l'emploi donc pour la relance de l'économie. Les bailleurs sociaux construiront moins (2,3 millions d'investissements en moins par an) et les loyers pratiqués seront plus élevés. Cette mesure est donc injustifiée, même totalement contreproductive. Si elle était confirmée, le gouvernement se tirerait une balle dans le pied en cette période de crise de l'emploi et de pénurie de logements à loyers accessibles. Le mouvement HLM réclame le taux de TVA réduit à 5% pour le logement social au même titre que les autres biens et services de première nécessité. Le gouvernement doit l'entendre au risque de remettre en cause sa promesse de construire 150 000 logements sociaux par an.

**STÉPHANE PEU**, président de Plaine Commune Habitat

## en pratique



## Vos résidences à l'heure des fêtes de fin d'année

Dans quelques jours, il sera temps de penser décorations et cotillons pour les fêtes de fin d'année. Occasion pour le personnel de Plaine Commune Habitat, avec l'aide des amicales et de tout locataire qui le souhaite, d'animer un peu les résidences au sens propre et figuré car Plaine Commune Habitat met à disposition de celles et ceux qui le souhaitent animations pour petits et grands.

**Vous êtes intéressé(es) pour proposer un moment convivial pendant les fêtes de fin d'année, prenez contact avec votre gardien ou avec la direction du développement social et urbain 01 48 13 61 62**



## Difficulté de paiement de loyer : **IL FAUT VENIR NOUS EN PARLER.**

On le sait, il n'est pas évident d'évoquer ses problèmes financiers : nos conseillères en économie sociale et familiale ainsi qu'une assistante sociale sont là pour en discuter avec les locataires. Vous rencontrez un changement de situation financière, familiale ou professionnelle, qui crée des difficultés dans le paiement de vos loyers, n'hésitez pas à contacter nos conseillères en économie sociale et familiale. Elles sont là pour vous aider, il n'est jamais trop tard pour agir. Surtout ne restez pas silencieux, plus on agit vite, plus on évite que la situation s'aggrave.

- Elles vous apportent l'aide, les conseils, l'appui et l'accompagnement nécessaires.
- Elles mettent en place des solutions adaptées à votre situation.
- Elles vous orientent et vous accompagnent dans vos démarches administratives.
- Elles travaillent en partenariat avec les organismes impliqués dans l'action sociale (la CAF, la sécurité sociale, les services sociaux, les associations, les caisses de retraite, etc...), pour trouver les réponses et solutions à vos besoins les plus divers.
- Leur mission, dépourvue de tout jugement, s'exerce dans la confidentialité absolue.

### ...✚ POUR LES CONTACTER

- Vous dépendez de l'agence Sud :  
**Nathalie KHAIRY 01 48 13 61 25 / 06 69 35 85 79**
- Vous dépendez de l'agence Nord :  
**Samira BELHAMIDI 01 48 13 61 17 / 06 68 60 06 26**
- Vous dépendez de l'agence Nord-Est :  
**Nassima ABDESSALAM 01 48 13 62 31 / 06 67 19 40 83**
- Vous dépendez de l'agence Est :  
**Tania BERKI 01 48 13 61 16 / 06 69 35 85 80**

Ne pas hésiter à les contacter pour prendre rendez-vous. Par ailleurs, elles assurent une permanence hebdomadaire en agence et peuvent se déplacer à votre domicile si besoin.

### ...✚ POUR LES RENCONTRER

- Lors des permanences en Agence,
- Au siège social,
- Elles se déplacent également à domicile.

#### À SAVOIR

Si le loyer n'est pas payé pendant trois mois consécutifs et que vous bénéficiez de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) l'Office est tenu d'en informer la Caisse d'Allocations Familiales qui peut décider de suspendre votre APL. Le loyer est alors redevable dans sa totalité et la dette devient beaucoup plus importante et plus difficile à apurer. Une intervention rapide est donc beaucoup plus efficace et empêche, dans la majorité des cas, un contentieux lourd pouvant conduire à une expulsion.



## ...✚ Rien que pour le palais des locataires

Deux nouvelles enseignes dédiées aux locataires gourmands :

- **La pâtisserie La Romainville** qui vient d'être inaugurée au 104 rue Gabriel Péri, face à la place du 8 mai 45 et au pied du tramway. Rien que du plaisir pour les pupilles et les papilles !
- **Le Café de France** qui vient de rouvrir : plus qu'un nom, une institution à Saint-Denis qui change de gérant pour redevenir une étape gourmande incontournable.



## ...✚ Tout nouveau, tout beau (et surtout très utile !) bureau de Poste à Saint-Denis-Pleyel

Par les temps qui courent pouvoir inaugurer l'ouverture d'un service public de proximité n'est pas si fréquent. C'est donc avec satisfaction que l'office public Plaine Commune Habitat, mobilisé aux côtés de la Ville de Saint-Denis, peut se féliciter de l'arrivée d'un nouveau bureau de Poste sur son patrimoine, dans le quartier Pleyel. Cette installation attendue depuis de nombreuses années par les Dionysiens entend jouer pleinement son rôle en faveur de la qualité de vie des habitants.